

Conseil municipal

Séance du 30 mars 2012

L'an deux mil douze, le trente du mois de mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VILLEPERDUE se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. le Maire, en vertu de sa convocation en date du vingt-quatre des mois et an que ci-dessus.

PRESENTS : M. MARIAU Roland, Maire - M. GAUTHIER Xavier, 1^{er} Adjoint - Mme RAVION Anita, 2^{ème} Adjointe - Mme DUCHÊNE Arlette, 3^{ème} Adjointe - M. LEGRAND Gérard, 4^{ème} Adjoint - Mme CUNHA Martine - M. ROY Thierry - Mme LEBOEUF Céline - MM. MESNARD Olivier - LAFARGE Philippe - LEBLOIS Roland - LUCIER Frédéric - Mme NOMINE Nathalie.

ABSENT EXCUSE : Mmes DUFRAISSE Isabelle - MESSIER Carole.

POUVOIR : MME DUFRAISSE Isabelle à M. LAFARGE Philippe.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LEBLOIS Roland.



I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Après une observation (point II-B SITS- remplacer Mme LEBOEUF par M. LUCIER), le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 février 2012 est approuvé à l'unanimité

II- DIVERS INFORMATIONS

A- Point sur la précédente séance

M. le Maire fait le point sur l'évolution des dossiers traités lors de la précédente réunion et stipule que certains d'entre eux seront développés ultérieurement lors de cette séance :

- ✓ **Espace cinéraire** : les travaux sont en cours et devraient être terminés pour les Rameaux.
- ✓ **Pont de la Godinière** : les travaux seront réalisés dès réception du matériel nécessaire commandé.
- ✓ **Darty** : la livraison de 8 ordinateurs portables et d'un rétroprojecteur à l'école s'est faite sans publicité. Xavier GAUTHIER précise que les enseignants vont se concerter pour la répartition du matériel et le CARM doit en assurer la mise en réseau.
- ✓ **SITS** : un reversement concernant la participation des familles doit être effectué et un courrier a été adressé aux foyers concernés.
- ✓ **FDACR** : une demande de subvention a été faite pour l'achat d'un tableau interactif pour l'école et de 3 ordinateurs pour la Mairie.
- ✓ **Desserte TER** : suite à de nombreuses remarques sur les dysfonctionnements constatés par les usagers un courrier est en cours d'élaboration.
- ✓ **Amendes de police** : le dossier de demande de subvention a été envoyé.
- ✓ **Stationnement au Madison** : malgré diverses interventions, d'élus le stationnement reste anarchique à proximité du Madison. Un courrier va être adressé au Madison.

B- Point autres réunions

- ✓ **Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires** : M. LUCIER précise que la réunion portait essentiellement sur la validation du budget.
- ✓ **Syndicat du collège de Montbazou** : Au cours de cette réunion le budget 2012 a été voté et la participation des communes sera inférieure à celle appelée les années précédentes suite à la reprise des excédents constatés (participation de 8500 € environ pour Villeperdue).

✓ **Horaires TER et médiatrice :** M. le Maire donne lecture du courrier réponse de Mme Nicole NOTAT- médiatrice ; courrier qui n'apporte aucun élément sérieux. Une concertation a été engagée mais les deux premières réunions s'étant mal passées il n'y a pas eu de suite et le service proposé ne s'avère pas de bonne qualité et ne répond pas aux attentes des usagers. Nathalie NOMINE signale qu'il y a toujours des perturbations, des suppressions de train... M. le Maire donne ensuite connaissance du courrier de M. le Maire de Monts et du projet de courrier qu'il envisage d'adresser à M. BODIN afin de ne pas laisser perdurer cette situation et d'obtenir une meilleure qualité de service.

III- FONDS DE SOLIDARITE TERRITORIALE (FST)

M. le Maire fait le point sur le Fonds de Solidarité Territoriale qui, après l'arbitrage du 1^{er} Ministre, a été mis en place avec la clé de répartition suivante : 90% au prorata du linéaire de voie et 10% au prorata de la population.

Il ajoute que pour Villeperdue cela représente de ce fait une somme de 231 000 € mobilisable sur divers projets d'aménagements communaux au lieu de 244 000 € si le calcul avait été fait sur le seul linéaire.

Il précise qu'à la réunion à Bordeaux il a été nécessaire de trouver un consensus mais un seuil a été demandé sur le critère de population.

Dans l'état actuel de la décision :

Poitiers avec 80 000 habitants et 4 km de voie devrait percevoir 1 172 245 €

Une petite commune avec 9km de voie percevra 720 000 €.

Les aides pourront être accordées sur un ou plusieurs projets, sur tous types de projets y compris ceux en matière de rénovation et seront cumulables avec les autres aides ou subventions. Les demandes devront être déposées jusqu'en 2020 ou 3 ans après la mise en service de la LGV et les travaux devront être achevés dans les 5 ans suivants la mise en service de la voie nouvelle.

Les discussions restent engagées en ce qui concerne les indemnités pérennes (ou annuelles).

IV- SAVI

A- Présentation

M. le Maire rappelle qu'il a été envisagé d'adhérer au SAVI après la dissolution du syndicat de Bossée. Il présente ce syndicat en précisant que ce dernier n'avait pas vocation à entretenir les fossés d'assainissement et que, pour prendre cette compétence, ce syndicat va recruter un technicien. Cette compétence ne sera sans doute pas opérationnelle en 2012.

M. le Maire précise aussi que des aides peuvent être accordées pour la création de retenues collinaires permettant de réguler les afflux d'eau de pluies... De tels travaux pourraient être envisagés dans le cadre de la redistribution des terres et des aménagements fonciers liés à la LGV, notamment vers les Réglacières.

Les élus sont ensuite invités à adopter les statuts du SAVI et à désigner 2 délégués pour y représenter la commune.

B- Adhésion- Approbation des Statuts- Désignation des délégués

Par délibération du 24 février 2012 le comité syndical a proposé des modifications de ses statuts et sollicite en application de l'article L 5211-17 du CGCT l'accord de ses membres.

Cette proposition de modification statutaire concerne les articles suivants :

- Article 1 - constitution du syndicat,
- Article 2 : Compétences du Syndicat
- Article 3 : Siège du Syndicat
- Article 6 : Contribution des membres
- Article 7 : Recettes du Syndicat

-Article 8 : Composition du comité syndical

-Article 9 : Composition du Bureau

Elle a notamment pour objectifs de :

- permettre l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays d'Azay pour son entier territoire ainsi que la commune de Villeperdue, et l'intégration de l'ensemble des compétences prises par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres Humides du Plateau de Sainte Maure.
- proposer aux structures membres un syndicat à la carte avec une compétence obligatoire sur les cours d'eau et une compétence optionnelle sur les fossés, mares et retenues collinaires.
- modifier le mode de contribution des membres en précisant les parcelles inclus dans le mode de calcul.

Après discussion et délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, à main levée :

- D'approuver la modification des statuts du SAVI en date du 24 février 2012
- D'adhérer à la compétence obligatoire
- D'adhérer à la compétence optionnelle
- Désigne pour délégué : Titulaire : Arlette DUCHÊNE
Suppléant : Philippe LAFARGE

V- BUDGET - FINANCES

A- Point sur les réalisations 2011

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats 2011 concernant le budget général qui sont établis comme suit :

Balance			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	536683,87	687326,00	150642,13
Investissement	197384,40	413759,04	216374,64
Restes à réaliser en Investissement	369222,00	41000,00	-328222,00

Section de Fonctionnement				
DEPENSES		Réalisé 2010	BP+DM 2011	Réalisé 2011
011	Charges à caractère général	150 674,17	176720,00	161 303,98
012	Charges de personnel	290 690,56	328150,00	305 111,91
65	Autres charges de gestion courante	58 912,15	62050,00	54 752,63
66	Charges financières	21 119,43	15270,00	15 268,97
67	Charges exceptionnelles	15 659,49	650,00	246,38
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	2190,00	0,00
023	Virement à la section d'investissements	0,00		0,00
	TOTAL	537 055,80	585 030,00	536 683,87
RECETTES				
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	85 039,45	58000,00	47 095,97
70	Produits des services et ventes diverses	58 717,67	58080,00	56 654,78
72	Travaux en régie	29 711,12	37000,00	34 997,32
73	Impôts et taxes	255 215,00	256000,00	263 229,00
74	Dotations - Subventions - Participations	169 645,18	151400,00	178 178,95
75	Autres produits de gestion courante	93 933,25	85550,00	95 942,18
76	Produits financiers	4,56	0,00	4,56
77	Produits exceptionnels	8 453,19	4000,00	11 223,20
	TOTAL	700 719,42	650 030,00	687 325,96
	Balance	163 663,62	65 000,00	150 642,09
	Capital de la dette	43 926,24	44 000,00	47 443,55
	Solde net pour financer de l'investissement	119 737,38	21 000,00	103 198,54

Bilan des Investissements 2011							
Programme		Dépenses			Recettes		
N°	Libellé	Prévu	Réalisé	RAR	Prévu	Réalisé	RAR
0	Intégration frais d'études	11000,00		11000,00	11000,00		11000,00
00	Déficit ou Excédent				177697,56	177697,56	
00	Capital des emprunts	45700,00	47443,55				
00	Excédent capitalisé				163663,62	163663,62	
00	TLE/TA				5000,00	10111,00	
00	Virement section de fonct				65000,00		
00	Dépôts- cautionnement	3000,00	751,31		3000,00	777,69	
00	Dépenses imprévues	15,18					
	prêt relais TVA				30000,00		
10	Matériel école	2500,00		2500,00			
12	Travaux école	5000,00	1083,39	3915,00			
13	Réhabilitation LL3	4000,00	3000,23				
18	Grosses réparat Bâtim	19000,00	8713,32	10286,00			
21	Décors de Noël	3000,00	1569,18	1430,00			
29	Acquisitions foncières	58168,00		58168,00			
30	Grosses réparat LL-PL	8000,00	5099,21	2900,00			
31	Révision PLU	4453,00	1731,61				
34	Aménagt Bureau Mairie	19000,00	9019,53				
35	Aménagt locaux techniq	39000,00		39000,00	50000,00		
36	Travaux accessibilité	10000,00	850,00	9150,00			
38	Travaux cimetièrè	8000,00		8000,00			
159	Travaux de voirie	278000,00	65820,44	212179,00	74976,00	57393,34	30000,00
178	Achat de matériel	25000,00	15399,87	9600,00			
191	Eclairage public	3000,00	1905,40	1094,00	2499,00	4115,83	
041	Travaux en régie	37000,00	34997,36				
Total		582836,18	197384,40	369222,00	582836,18	413759,04	41000,00

B- Compte de Gestion 2011

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte de Gestion 2011 concernant le budget général établi par M. le receveur Municipal, comme suit :

	Résultats à la clôture de l'exercice 2010	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2011	Résultat de clôture 2011
Investissement	177697,56		38677,08	216374,64
Fonctionnement	163663,62	163663,62	150642,13	150642,13
Total	341361,18	163663,62	189319,21	367016,77

C- Synthèse de M. le Trésorier

M. le Maire fait le point sur la synthèse transmise par M. FOURMY, Trésorier qui précise :

- 1- qu'il ressort une capacité d'autofinancement, certes en légère diminution (150644 en 2011; 163664 en 2010) mais qui demeure à un niveau correct
- 2- qu'en fait, les charges réelles (489556€ en 2001 pour 452016€ en 2010) ont augmenté un peu plus que les recettes réelles (640230€ en 2011 pour 615680€ en 2010)
- 3- que le poste de charge qui a connu l'augmentation la plus marquante est celui des charges de personnel qui avec 258 089 € en 2011 retrouve quasiment son niveau de 2009.
- 4- Que sur 100 Euros de recettes réelles, la commune a épargné 24€.
- 5- Que le taux de désendettement probable (CAF/encours de la dette) s'établit à un peu plus de 3 ans et traduit un endettement relativement mesuré.

D- Délibération sur Compte Administratif- Compte de Gestion et affectation des résultats 2011

Le Conseil Municipal:

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 à l'unanimité;

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

* Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

* Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

* Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

1° lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		0,00		177697,56		177697,56
Opérations de l'exercice	53 6683,87	687326,00	197384,40	236061,48	734068,27	923387,48
Totaux	53 6683,87	687326,00	197384,40	413759,04	734068,27	1101085,04
Résultats de clôture		150642,13		216374,64		367016,77
Restes à réaliser			369222,00	41000,00	369222,00	41000,00
Totaux cumulés		150642,13	369222,00	257374,64	369222,00	408016,77
Résultats définitifs		150642,13		-111847,36		38794,77

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes; déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

5° décide, à l'unanimité, à main levée, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau- débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau- créateur)	177697,56
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	65000,00
Résultat de l'exercice - Excédent Déficit	150642,13
Résultat cumulé au 31-12-2011	150642,13
A- EXCEDENT AU 31-12-2011	150642,13
Affectation obligatoire:	
* à l'apurement du déficit	
Déficit résiduel à reporter	
* à la couverture du besoin de financement de l'investissement - compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* affectation complémentaire en réserves - compte 1068	150642,13
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau- 002)	0,00
B- DEFICIT AU 31-12-2010	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

E- Vote des taux des Impôts locaux 2012

M. le Maire rappelle :

- 1- le passage à la TPU au niveau de la communauté de communes en 2009
- 2- l'augmentation de 3% en 2009 sur les taux des taxes d'habitations et Foncières non bâties et de 8% sur le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et uniformément de 2% sur les taux de 2010 et de 1% sur les taux 2011.

Il donne connaissance de l'état 1259, des bases prévisionnelles 2012 et du produit fiscal attendu qui est de 135 315 € hors allocations compensatrices.

Taxe	taux 2006	taux 2007 2008	taux 2009	taux 2010	bases 2012	taux 2011	Produit attendu
Taxe d'habitation	12,30%	12,42%	12,79%	13,05%	558700	13,18%	73637
Taxe foncière-bâti	9,54%	10,02%	10,82%	11,04%	480300	11,15%	53553
Taxe foncière-non bâti	22,98%	23,20%	23,90%	24,38%	33000	24,62%	8125
Taxe professionnelle	9,06%	9,15%					0
Total attendu							135315

Il propose de ne pas augmenter les taux pour 2012.

Après délibération les élus acceptent cette proposition à l'unanimité, à main levée, et chargent M. le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Taxe	bases 2012	taux 2012	Produit attendu
Taxe d'habitation	558700	13,18%	73637
Taxe foncière-bâti	480300	11,15%	53553
Taxe foncière-non bâti	33000	24,62%	8125
Total attendu			135315

F- Présentation du Budget Primitif 2012

M. le Maire présente ses propositions budgétaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

En matière de fonctionnement il propose quelques augmentations particulières au niveau des prévisions de dépenses notamment pour les postes suivants : électricité, carburant, travaux d'entretien des voiries (élagage, broyage).

Il détaille les projets d'investissement comme suit :

- o travaux école : chauffage préfabriqué et remplacement de menuiseries
- o travaux au local technique : portail et clôture

- Voirie : Chemin de la Gentillierie, Pont, fossés, étude hydraulique au Bry... Les travaux aux Coutants seront différés car les camions travaillant sur le chantier de la LGV vont emprunter cette voie.
- Achat de matériel communal : remplacement Kangoo, renouvellement du matériel informatique de la mairie, semoir à sel, taille haie, visseuse, voire cuve pour l'arrosage
- Achat de matériel école : second tableau interactif, copieur ... ont été demandé par les enseignants et pourront être acheté si la commune obtient la subvention demandé au titre du FDACR.

M. le Maire précise que dans le cadre du FST il faudra financer des travaux au Bry d'autant que cette zone sera la plus touchée par les contraintes liées à la LGV.

G- Vote du Budget 2012

M. le Maire présente ensuite les prévisions budgétaires 2012 ainsi que la liste des subventions à accorder et détaille les programmes d'investissement à continuer ou à mettre en œuvre et leur financement. Le budget est arrêté comme suit :

<i>Section de FONCTIONNEMENT</i>					
Chapitre	Libellés	BP+DM 2011	Réalisé 2011	Propositions	Vote
	DEPENSES				
011	Charges à caractère général	176720,00	161 303,98	180180,00	180180,00
012	Charges de personnel	328150,00	305 111,91	321150,00	321150,00
65	Autres charges de gestion courante	62050,00	54 752,63	62700,00	62700,00
66	Charges financières	15270,00	15 268,97	19030,00	19030,00
67	Charges exceptionnelles	650,00	246,38	650,00	650,00
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	2190,00	0,00	1739,00	1739,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	65700,00	65700,00
	TOTAL	585030,00	536 683,87	651149,00	651149,00
	RECETTES				
002	Excédent de fonction reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	58000,00	47 095,97	30000,00	30000,00
70	Produits des services et ventes diverses	58080,00	56 654,78	58380,00	58380,00
72	Travaux en régie	37000,00	34 997,32	29000,00	29000,00
73	Impôts et taxes	256000,00	263 229,00	260300,00	260300,00
74	Dotations-Subvent--Participat	151400,00	178 178,95	174919,00	174919,00
75	Autres produits gestion courante	85550,00	95 942,18	90550,00	90550,00
76	Produits financiers	0,00	4,56	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	4000,00	11 223,20	8000,00	8000,00
	TOTAL	650030,00	687 325,96	651149,00	651149,00

<i>Section d'INVESTISSEMENT</i>					
Chapitre	Libellés	BP+DM 2011	Reports	Propositions	Total
	DEPENSES				
001	Déficit reporté	0,00		0,00	0,00
20/21/23	Opérations d'équipement	485 421,00	358 222,00	1 372 78,00	495 500,00
16	Remboursement des emprunts, dettes, cautio	48 700,00		66 700,00	66 700,00
020	Dépenses imprévues	2 715,18		55 16,77	55 16,77
040	Transfert entre section- travaux en régie	35 000,00		29 000,00	29 000,00
041	Opérations patrimoniales	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00
	TOTAL	582 836,18	369 222,00	2 384 94,77	607 716,77
	RECETTES				
001	Excédent reporté	177 697,56		21 637,64	21 637,64
10222	Fonds affectés- FCTVA	23 000,00		50 000,00	50 000,00
10	Dotations... (hors 1068) Taxes urbanismes	5 000,00		5 000,00	5 000,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	163 663,62		150 642,13	150 642,13
13	Subventions d'investissement	104 475,00	30 000,00	12 000,00	42 000,00
16	Emprunts +cautions...	30 000,00		64 000,00	64 000,00
165	Autres/ Cautions	3 000,00		3 000,00	3 000,00
20	Subventions- Participations	0,00		0,00	0,00
024	Produits de cession d'immobilisations				
23	Immobilisations en cours				
021	Virement de la section de fonctionnement	65 000,00		65 700,00	65 700,00
040	Opérations de transfert entre section	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00
	TOTAL	582 836,18	41 000,00	566 716,77	607 716,77
	Différence	0,00	-328 222,00	328 222,00	0,00

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, à main levée, vote ce budget

H- Subventions communales

Le Conseil Municipal prend connaissance des diverses demandes de subvention reçues et de la liste des subventions attribuées les années précédentes. Les élus arrêtent les inscriptions budgétaires y afférent comme suit : article 65736 : 4 000 € et article 6574 : 8 000 € .

Le Conseil Municipal décide de porter la subvention pour les CFA, MFR, AFORPROBA ... de 38 € à 40 € par élève domicilié dans la commune et scolarisé dans ce type d'établissement. Les élus tiennent à rappeler que des aides ponctuelles sont toujours envisageables en cours d'année notamment pour les associations qui rencontreraient des difficultés particulières à boucler leur budget. Après discussion et délibération, les élus décident d'accorder les subventions suivantes, à l'unanimité à main levée, pour l'année 2012 :

Demandeur ou bénéficiaire	Payé 2009	Proposé 2010	Payé 2010	Proposé 2011	Payé 2011	Proposé 2012
article 65736	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €
CCAS	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €
article 6574 (ex 65738)	2 120,40 €	9 000,00 €	7 629,40 €	9 000,00 €	4 227,20 €	8 000,00 €
Coopérative scolaire	422,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €			480,00 €
APE						
Assoc les Fripons	200,00 €					
Espace Jeunes						
SCV Football						
AGV						
Basket						
Volley-Ball						
Cœur de Village					500,00 €	
Syndicat de chasse			200,00 €			
Batterie fanfare Thilouze	200,00 €	200,00 €	200,00 €	220,00 €	220,00 €	
CFA MFRo- Sorigny						
CFA Joué les Tours	152,00 €	152,00 €	152,00 €	114,00 €	76,00 €	120,00 €
CFA BTP St Pierre des Corps				190,00 €	190,00 €	
MFR Azay le Rideau	76,00 €					40
MFR Neuvy le Roi	37,00 €	38,00 €	38,00 €	38,00 €	38,00 €	40,00 €
MFR du Lochois				38,00 €	38,00 €	40,00 €
AFORPROBA						40,00 €
Comice Agricole	93,40 €	100,00 €	94,90 €	95,20 €	95,20 €	96,00 €
OCCE Ste Maure	50,00 €	50,00 €				
Mission Locale			474,50 €	0,00 €		
Communes sinistrées	150,00 €	400,00 €	400,00 €			
Touraine Chinonais Initiative	600,00 €					
Ligue contre le cancer						60,00 €
ACIL	140,00 €	70,00 €	70,00 €	70,00 €	70,00 €	
FLES		400,00 €		300,00 €		
Pass Foncier		3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	
Divers		1590,00		4934,80		7084,00

I- Régularisation budgétaire eau potable

M. le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts au titre des dépenses imprévues de la section d'exploitation représentent 12,76% des dépenses réelles prévisionnelles alors qu'ils ne doivent pas être supérieurs à 7,5% de ces dépenses. Une modification de ces prévisions étant nécessaire, il y a de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation des articles		Recettes	Dépenses
Num/Chap Glob	Libellé		
022	Dépenses imprévues		-300,00
611/011	Sous traitance- contrôle postes incendie		300,00
	TOTAL	0,00	0,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, à main levée, en dépenses le supplément de crédits ci-dessus compensé par la réduction du montant des dépenses imprévues.

J- Préfecture et télétransmission des actes budgétaires

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1 ;

Le Conseil Municipal a décidé de mettre en œuvre la procédure de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité de la Préfecture. Une convention avec l'Etat a été signée le 30 septembre 2009 pour tous les actes transmissibles à l'exception des documents budgétaires, des délibérations relatives aux documents d'urbanisme et des actes relatifs au droit d'occupation des sols.

Les outils de télétransmission étant en constante évolution, depuis le 1er janvier 2012, toutes les préfectures sont prêtes à recevoir les télétransmissions budgétaires. Cette mesure concerne les budgets 2012 (le compte administratif 2011 n'est pas inclus dans cette démarche), et sera possible via le tiers de télétransmission « agedi-legalite » mis à disposition par le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I.

Considérant que la commune entend poursuivre la démarche engagée dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :

1- DECIDE de procéder à la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité à compter du 1^{er} mai 2012 avec le tiers de télétransmission « agedi-legalite » ;

2- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant « actes budgétaires » à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture d'Indre et Loire, représentant l'Etat à cet effet ;

3- AUTORISE ET CHARGE M. le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

VI- TRAVAUX COMMUNAUX- PROJETS

A- Point réunion commission voirie

Les membres de la commission voirie présentent la liste des travaux de réfection et des voies concernées par ceux-ci. Les faiengages, les fissures et les nids de poule seront traités en priorité et certains ont déjà été réalisés par les services techniques communaux.

B- Travaux de broyage

M. le Maire précise que les travaux de broyage envisagés ont été réalisés.

C- Désaffectation d'un chemin rural

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le code rural et notamment l'article L161-10,

Considérant que la commune est propriétaire d'une parcelle de terrain, dénommée chemin rural n° 40 dit "de la Richardière" mais que ce chemin ne dessert aucun lieu d'intérêt général, est enclavé (il se termine en impasse et n'a plus de débouché) et n'est plus utilisé par le public depuis de nombreuses années

Considérant la désaffectation de fait de ce chemin, compte tenu aussi de l'absence d'entretien et de sa non utilisation régulière,

M. le Maire propose aux élus la désaffectation de fait du chemin rural n° 40 dit "de la Richardière".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, à main levée,

DECIDE :

- de désaffecter le chemin rural n° 40 dit "de la Richardière" situé entre les Menus Laurents et la Richardière au droit de la Voie Communale n° 300
- de procéder à la vente de ce dernier, après réalisation de l'enquête publique nécessaire
- d'autoriser M. le maire ou l'un de ses adjoints à engager les démarches correspondantes, à charge pour eux d'en rendre compte.

D- Assainissement et proposition SAFEGE

M. le Maire fait état de la proposition SAFEGE en matière de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de réalisation d'un poste de refoulement en remplacement du poste n° 6 « rue de l'Arche » actuel. Les élus décident de ne pas donner suite à cette offre et de solliciter l'ADAC si besoin.

M. le Maire précise que la communauté de communes de Sainte Maure a décidé d'adhérer à l'ADAC et de prendre en charge la cotisation pour l'ensemble des communes de la CC.

E- Assainissement et dévolution de travaux

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que pour les travaux de réhabilitation ponctuelle du réseau communal collectif d'assainissement eaux usées il avait été décidé de lancer une consultation auprès de 5 entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adaptée sans publicité après réalisation d'un diagnostic du réseau et obtention d'un accord de subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

M. le Maire précise que l'offre de la société JEROME BTP, sise ZA Carrefour en Touraine- 3, rue Yves Chauvin- CS 10520 à 37510 BALLAN MIRE a été retenue pour un montant de 23 771,00 € H.T. soit 28 430,12 € TTC ; cette société ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, conformément au règlement de consultation.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, à main levée, approuve le choix de cette entreprise et autorise M. le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la marché à intervenir et tous documents s'y rapportant, à charge pour le signataire d'en rendre compte.

F- Cimetière et règlement

Les élus sont informés que :

- 1- Le Maire est chargé de par ses pouvoirs police, de la gestion du domaine de la Commune et dans le cadre plus spécifique des opérations funéraires, de la gestion des cimetières et de l'assurance du respect dû aux morts
- 2- que le Maire peut dès lors formaliser dans un règlement intérieur l'ensemble des dispositions applicables à l'aménagement du cimetière communal, aux prescriptions d'ordre intérieur et de surveillance du cimetière, aux inhumations et exhumations, aux obligations opposables aux entrepreneurs
- 3- qu'à l'instar de la tarification des vacations funéraires, le Maire peut requérir l'avis du Conseil Municipal préalablement à l'établissement de l'arrêté adoptant le règlement intérieur.

Le Maire de Villeperdue

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R.2223 et suivants ;

Vu le Nouveau Code pénal, notamment les articles 225-17 et suivants ;

Vu le Code civil, notamment les articles 78 et suivants ;

Vu la Loi 93-23 du 8 janvier 1993 ;

Vu le décret n° 95-653 du 9 mai 1995 portant règlement national des pompes funèbres ;

Considérant qu'il est indispensable de prescrire toutes les mesures réclamées par la sécurité, la salubrité et le maintien du bon ordre et de la décence dans le cimetière, propose aux élus d'adopter un règlement pour le cimetière communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, à main levée :

- approuve le règlement ci-joint
- décide de son application à compter du 1er mai 2012

- charge M. le Maire de signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente décision
- charge M le Maire de procéder à son affichage (sous forme d'extrait à la porte du cimetière notamment) et de le porter à l'information du public.

VII- DATES A RETENIR

- | | |
|---|--|
| • Réunion de travail | Vendredi 13 avril à 18h00 en mairie |
| • Réunion SIEIL | Jeudi 12 Avril |
| • Elections présidentielles | Dimanche 22 avril et 6 mai 2012 |
| • Cérémonie commémorative et banquet communal | Mardi 8 mai |
| • Prochain CM | Vendredi 11 mai à 20h00 en mairie |
| • Elections législatives | Dimanche 10 et 17 juin 2012 |

VIII- QUESTIONS DIVERSES

1. **Cession de biens** : Gérard LEGRAND signale que la famille DECLERCK souhaiterait vendre la parcelle qu'elle possède près du local technique communal. Les élus sont informés que M. MARQUET Robert envisage de vendre sa maison pour rejoindre son épouse en maison de retraite, que la maison de M. PASQUEREAU est à vendre et que M. le Maire rencontre la famille LEMESLE à propos des terrains qu'elle possède le long du cimetière.
2. **Lotissements** : A la question de l'avancement du projet de lotissement Les Barons, M. le Maire précise que le permis de lotir n'a toujours pas été délivré. En ce qui concerne le lotissement de la Varenne M. le Maire précise qu'il n'est possible de faire financer que les travaux de finitions ou de reprises des malfaçons et des travaux complémentaires après accord du liquidateur et en fonction des sommes consignées chez le notaire.
3. **Intercommunalité** : Le Préfet actuel ne semble pas pressé en matière de réforme des communautés de communes en conséquence la situation ne va pas évoluer rapidement sauf au cas par cas comme pour Villeperdue et son intégration à la CC du Val de l'Indre qui pourrait sans doute se faire après les élections ou début 2013.
4. **Divers** :
 - Anita RAVION signale que les travaux d'aménagements aux abords des LL3 sont bien faits (travail réalisé par les agents techniques communaux).
 - Nathalie NOMINE signale que des marches de l'escalier d'accès à la gare se dégradent. Un courrier sera adressé à la SNCF et au Conseil Général.
 - Céline LEBOEUF rappelle que l'inauguration du parcours de la Grange Rouge a lieu ce samedi.
 - Anita RAVION rappelle aux élus que les coups de Cœur se dérouleront à Maillé et s'interroge sur la participation de Villeperdue à cette animation culturelle sachant que les échanges de livres se font désormais avec Sorigny.
 - M. le Maire signale que la commune va demander une subvention à la Communauté de Communes au titre du fonds de concours notamment pour la station d'épuration.

Liste et N° des délibérations prises

IV- SAVI- B- Adhésion- Approbation des Statuts- Désignation des délégués

V- BUDGET - FINANCES - D- Délibération sur Compte Administratif- Compte de Gestion et affectation des résultats 2011

V- BUDGET - FINANCES - E- Vote des taux des Impôts locaux 2012

V- BUDGET - FINANCES - G- Vote du Budget 2012

V- BUDGET - FINANCES - H- Subventions communales

V- BUDGET - FINANCES - I- Régularisation budgétaire eau potable

V- BUDGET - FINANCES - J- Préfecture et télétransmission des actes budgétaires

VI- TRAVAUX COMMUNAUX- PROJETS - C- DESAFFECTATION D'UN CHEMIN RURAL

VI- TRAVAUX COMMUNAUX- PROJETS E- Assainissement et dévolution de travaux

VI- TRAVAUX COMMUNAUX- PROJETS - F- Cimetière et règlement

Liste des contrats et/ou marchés signés : néant

Signature des membres présents

M. MARIAU Roland, Maire

M. GAUTHIER Xavier, 1^{er} Adjoint

Mme RAVION Anita, 2^{ème} Adjointe

Mme DUCHENE Arlette, 3^{ème} Adjointe

M. LEGRAND Gérard, 4^{ème} Adjoint

Mme CUNHA Martine

M. ROY Thierry

Mme LEBOEUF Céline

M. MESNARD Olivier

M. LAFARGE Philippe

Mme DUFRAISSE Isabelle - Secrétaire

Mme MESSIER Carole - absente

M. LEBLOIS Roland

M. LUCIER Frédéric

Mme NOMINE Nathalie